

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SARL Garage VERMOTE sur la commune principale de l'AIOT 68 Route d'Aquitaine 24210 Fossemagne.

La référence de votre dossier est A-3-NROH9SFTN et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/09/2023 à 09h00 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **47790436100011**

Raison sociale **GARAGE VERMOTE**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

68 ROUTE FOSSEMAGNE

24210 FOSSEMAGNE

Signataire

Qualité : **GERANT**

Référent

Fonction : **GERANT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SARL Garage VERMOTE**

Description des activités :

Installation de stockage d'hydrocarbures existante déclarée en Préfecture le 05.12.2011 sous le n° 2011/89, modifiée le 24.02.2014 sous le n° 2014/12. RUBRIQUE 4734-2C : Stockage existant

comprenant des cuves aériennes dans cuvette de rétention réparties de la façon suivante : - 1 cuve monocuve de 20 m3 pour le stockage du fioul domestique - 1 cuve monocuve de 30 m3 pour le stockage du gazole non routier - 1 cuve monocuve de 20 m3 pour le stockage du gazole routier Rajout d'une cuve monocuve de 15 m3, norme EN 12285-2 pour le stockage du gazole non routier dans une cuvette de rétention. Soit un total de stockage actuel de 85 m3 qui équivaut à 71,82 Tonnes (85X0,845) selon la densité des produits. RUBRIQUE 1434-1b : Aucune modification concernant les groupes de pompages. Ils ont fait l'objet d'une modification de déclaration en Préfecture le 5 aout 2013, réceptionné par le Préfecture le 19 aout 2013 qui n'a pas donnée de suite ni adressée un récépissé modifié. Le dépôt est équipé de 2 bras de chargement type ciseau DN 80 articulés avec arrêt homme mort et de 2 groupes de pompage marque MOUVEX d'un débit de 30 et 20 m3/h, soit un total de 50 m3/h. Le débit équivalent maximale est de 10 m3/h (50/5) L'aire de chargement ne permet pas de remplir deux porteurs citernes en même temps. A proximité des cuves de stockage, présence d'une aire de chargement, déchargement bétonnée étanche pourvue d'une système d'évacuation des liquide de ruissellements et raccordée sur un bac de décantation et séparateur d'hydrocarbures.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **68 Route d'Aquitaine 24210 Fossemagne**

X : 541233

Y : 6449282

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
4734	4734-2-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 71.82 t	Quantité totale susceptible d'être présente 71.82 t	DC	85 m3 X 0.845
1434	1434-1-b	Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables	Débit maximum 50 m3/h	Débit maximum 50 m3/h	DC	30 + 20 m3 /h = 50

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.